



## COMMUNIQUÉ de l'agence sur les drogues de l'UE à Lisbonne

### LE RAPPORT ANNUEL OEDT-EUROPOL FAIT LE POINT SUR LES NOUVELLES DROGUES Environ une nouvelle drogue détectée chaque semaine sur le marché européen

(26.4.2012, LISBONNE) De nouvelles drogues ont été détectées dans l'**Union européenne** l'année dernière, à raison d'une par semaine environ, selon le **rapport annuel conjoint de l'OEDT et d'Europol (2011)** sur les nouvelles substances psychoactives publié aujourd'hui <sup>(1)</sup>. Au total, **49** nouvelles substances psychoactives ont été officiellement notifiées pour la première fois en 2011 par l'intermédiaire du **système d'alerte rapide de l'Union européenne** <sup>(2)</sup>. Ceci représente le nombre de substances le plus élevé jamais signalé en une seule année, en augmentation par rapport à 2010 (41 substances) et 2009 (24 substances).

En 2011, la liste des substances enregistrées était dominée par deux groupes: **cannabinoïdes de synthèse** (23 substances) et **cathinones de synthèse** (8 substances) (graphique 1) <sup>(3)</sup>. Ils forment actuellement les deux plus importants groupes de drogues surveillés par le système d'alerte rapide et représentent les deux tiers environ des nouvelles drogues notifiées l'année dernière. Tous les nouveaux composés signalés en 2011 étaient d'origine synthétique.

«Les nouvelles drogues sont devenues un phénomène mondial qui se développe à un rythme sans précédent», selon les agences. Les capacités améliorées des systèmes nationaux d'alerte rapide peuvent également avoir contribué à l'augmentation du nombre de nouvelles drogues enregistrées. Certaines substances nouvellement identifiées ont fait l'objet de recherches actives grâce à l'achat fictif d'euphorisants légaux sur Internet ou auprès de boutiques spécialisées (voir le graphique 2).

«La rapidité de l'apparition des nouvelles drogues sur le marché défie les procédures établies pour surveiller la consommation de nouvelles substances psychoactives, trouver des réponses et assurer un contrôle», affirme le rapport. Cela a suscité un intérêt accru envers ce phénomène, comme l'ont illustré les initiatives nationales de sensibilisation plus nombreuses, les nouvelles dispositions législatives et les études et enquêtes sur la prévalence de la consommation.

L'année 2011 a été marquée par le nombre et la diversité croissants des cannabinoïdes de synthèse (présents dans les produits de type «Spice» par exemple), parmi lesquels cinq nouvelles familles chimiques ont été détectées. (Ceci mène à 45 le nombre de cannabinoïdes de synthèse rapportées depuis 2008 et donc le groupe de drogues le plus important suivi par le système d'alerte). Afin de répondre aux préoccupations relatives à la santé, certains pays ont adopté des «contrôles génériques» pour des familles chimiques, ainsi que des contrôles pour les substances individuelles <sup>(4)</sup>.

**M. Wolfgang Götz, directeur de l'OEDT**, remarque: «Actuellement on trouve des drogues vendues dans des emballages attrayants sur la toile, dans les boîtes de nuit ou sur le coin d'une rue. Quelle que soit la source, il faut savoir que les personnes qui consomment cette gamme croissante de poudres, pilules et mixtures jouent un jeu dangereux, sans savoir les substances que ces produits contiennent ni les dangers qu'ils peuvent représenter pour la santé».

En parlant du système d'alerte rapide, il ajoute: «Nous devons continuer à améliorer nos capacités en Europe pour détecter et répondre rapidement et d'une manière adaptée à ces changements, ce qui exige un bon réseau et le partage de l'information ainsi qu'un investissement dans l'analyse médico-légale et la recherche»

Dans une section complémentaire sur la méphédronne, dérivé des cathinones de synthèse, le rapport montre que **26 États membres de l'UE, la Norvège et la Croatie** soumettent désormais cette substance à des mesures de contrôle dans le cadre de leur législation sur la drogue (les **Pays-Bas** devraient adopter cette mesure d'ici peu) <sup>(5)</sup>. Le rapport décrit aussi la surveillance du marché en ligne des euphorisants légaux par l'OEDT. Le nombre de boutiques en ligne proposant au moins une substance ou un produit psychoactif est passé de 314 en janvier 2011 à 690 en janvier 2012.

**Rob Wainwright, directeur d'Europol**, affirme: «La vente de drogues illégales et de nouvelles substances psychoactives est une autre facette de la criminalité organisée sur Internet. Nous devons garantir que les forces de l'ordre aient les moyens de fonctionner et d'engager des poursuites judiciaires les plus pointues à leur disposition pour être le plus efficace possible.»

Comme elle l'a annoncé dans sa communication «**Vers une approche plus ferme de l'UE en matière de lutte contre la drogue**», la **Commission européenne** proposera une législation européenne plus stricte concernant les nouvelles substances psychoactives, en tenant compte de l'évolution rapide qui caractérise ce domaine et des preuves scientifiques attestant les risques que présentent ces substances <sup>(6)</sup>.

Dans le cadre d'une enquête **Eurobaromètre** réalisée en 2011 auprès de jeunes de 15 à 24 ans, 5 % des jeunes sondés en moyenne ont affirmé avoir consommé des euphorisants légaux. Ils se sont généralement procuré ces substances par l'intermédiaire d'amis (54 %), lors de fêtes ou dans des boîtes de nuit (37 %), dans des boutiques spécialisées (33 %) ou sur Internet (7 %).

Les États membres de l'Union ont signalé plus de 200 substances (dont une partie vendue comme euphorisants légaux) par l'intermédiaire du système d'alerte rapide depuis sa création en 1997.

#### Notes

<sup>(1)</sup> Rapport annuel 2011 conjoint de l'OEDT et d'Europol sur l'application de la décision 2005/387/JAI du Conseil, conformément à l'article 10 de la décision 2005/387/JAI du Conseil relative à l'échange d'informations, à l'évaluation des risques et au contrôle des nouvelles substances psychoactives. Le rapport de 2011 (7<sup>e</sup> rapport de mise en œuvre) est disponible en anglais à l'adresse suivante: [www.emcdda.europa.eu/publications/implementation-reports](http://www.emcdda.europa.eu/publications/implementation-reports). L'annexe 1 dresse la liste des substances. Pour en savoir davantage sur la décision du Conseil et sur ces rapports, consultez la page: [www.emcdda.europa.eu/drug-situation/new-drugs](http://www.emcdda.europa.eu/drug-situation/new-drugs)

<sup>(2)</sup> Le système d'alerte rapide fournit aux États membres de l'UE un mécanisme d'échange d'informations permettant de rendre compte de l'émergence de nouvelles substances psychoactives. C'est un élément clé du système européen accéléré d'évaluation et de réaction aux nouvelles drogues. Le système d'alerte rapide offre des capacités de notification importantes qui facilitent l'échange rapide et la triangulation des informations provenant de sources existantes. Pour plus d'informations, consultez la page [www.emcdda.europa.eu/themes/new-drugs/early-warning](http://www.emcdda.europa.eu/themes/new-drugs/early-warning) et la brochure disponible à l'adresse suivante: [www.emcdda.europa.eu/html.cfm/index40105EN.html](http://www.emcdda.europa.eu/html.cfm/index40105EN.html).

<sup>(3)</sup> Vous trouverez des informations supplémentaires sur ces substances dans les «profils des drogues» en ligne: [www.emcdda.europa.eu/publications/drug-profiles/synthetic-cannabinoids](http://www.emcdda.europa.eu/publications/drug-profiles/synthetic-cannabinoids) et [www.emcdda.europa.eu/publications/drug-profiles/synthetic-cathinones](http://www.emcdda.europa.eu/publications/drug-profiles/synthetic-cathinones)

<sup>(4)</sup> Par exemple, l'Irlande, l'Italie, la Chypre, la Lituanie, le Luxembourg, l'Hongrie, l'Autriche et le Royaume-Uni ont introduit des « contrôles génériques » sur les familles des cannabinoïdes synthétiques. Voir aussi *Objectif drogues* n° 22: [www.emcdda.europa.eu/publications/drugs-in-focus/responding-to-new-psychoactive-substances](http://www.emcdda.europa.eu/publications/drugs-in-focus/responding-to-new-psychoactive-substances)

<sup>(5)</sup> Mesures consécutives à la décision du Conseil du 2 décembre 2010 de soumettre la méphédronne à des mesures de contrôle: [www.emcdda.europa.eu/publications/drugnet/online/2011/73/article2](http://www.emcdda.europa.eu/publications/drugnet/online/2011/73/article2)

<sup>(6)</sup> [http://ec.europa.eu/justice/newsroom/anti-drugs/news/20111025\\_en.htm](http://ec.europa.eu/justice/newsroom/anti-drugs/news/20111025_en.htm)

#### À venir: deuxième forum international sur les nouvelles drogues

L'OEDT et l'Institut national des États-Unis sur l'abus de drogues (NIDA) unissent leurs forces pour organiser le deuxième forum international sur les nouvelles drogues et les substances psychoactives émergentes, qui se tiendra du 8 au 11 juin à Palm Springs (Californie). Voir l'article suivant: [www.emcdda.europa.eu/publications/drugnet/online/2012/77/article4](http://www.emcdda.europa.eu/publications/drugnet/online/2012/77/article4)